

2009 : Communiqués de presse des FPS

Précarité des femmes : à quand des mesures ?

4 septembre 2009

L'étude¹ récemment publiée en Wallonie le démontre une fois de plus : les femmes sont plus touchées que les hommes par la pauvreté. La généralisation du travail à temps partiel, majoritairement féminin, explique pour une bonne part ce phénomène. Les « travailleurs pauvres », ce sont elles dans la plupart des cas.

Nous dénonçons ce problème depuis de nombreuses années, sans vraiment être entendues... Le travail à temps partiel des femmes arrange tellement de monde, à commencer par les entreprises... mais aussi les pouvoirs publics qui se déchargent ainsi de leur responsabilité de permettre à tous de concilier vie professionnelle et vie familiale sans être obligée de sacrifier l'une à l'autre. Les discriminations se cumulent : outre le temps partiel, il y a aussi les contrats précaires où les femmes sont majoritaires, les inégalités salariales, le taux de chômage plus élevé, les carrières incomplètes et donc les toutes petites pensions, les pensions alimentaires des enfants impayées, de telle sorte qu'après une séparation, nombreuses sont les mères qui assument seule leur éducation, etc.

La dérégulation du marché du travail et la pression croissante mise sur les travailleurs touche en premier les plus faibles d'entre eux. Les femmes y sont plus nombreuses. A quand un véritable sursaut, une véritable volonté politique de lutter contre ces injustices, c'est-à-dire de travailler à l'égalité ?

Les FPS, comme l'ensemble du mouvement des femmes, proposent depuis longtemps des solutions tenables et efficaces. Nous menons depuis plus d'un an une campagne sur le travail à temps partiel des femmes et ses conséquences en termes de couverture sociale et de pauvreté (textes disponibles sur le site www.femmesprevoyantes.be, ou par téléphone).

Carte blanche

Titres-services : pas d'extension à l'accueil des enfants !

16 juin 2008

« Il apparaît clairement qu'une remise au travail de certaines personnes s'avère particulièrement difficile. Sans rentrer dans le détail, disons qu'elles éprouvent parfois des problèmes psychiatriques. [...] Il faudrait orienter ces personnes vers des sociétés d'économie sociale, ou les faire entrer dans le système des titres-services».

Les propos sont de Josly Piette¹, éphémère ministre de l'Emploi de décembre à mars derniers. Cette opinion, toute personnelle d'ailleurs, ne l'empêchait pas de prôner en même temps, et sans craindre les contradictions, l'extension du système des titres-services à l'accueil des enfants. Sa successeure au poste, Joëlle Milquet, reprend l'idée.

Avec un peu plus de diplomatie, de style et de respect des travailleuses, le Conseil d'avis de l'ONE² avait pourtant émis un avis contraire, en rappelant entre autres que « la qualité [de l'accueil] est conditionnée par le professionnalisme des acteurs ».

Les titres-services devaient être un moyen de lutter contre le travail au noir, un mode de réinsertion des chômeuses peu qualifiées (en 2006, les femmes sont 98,3 % des personnes occupées dans ce système), une solvabilisation de la demande des familles qui ont du mal à concilier tâches ménagères et vie professionnelle. Leur indéniable succès auprès du public ne doit pas faire oublier les problèmes qui leur sont pourtant inhérents : dérogations « légalisées » au droit du travail, flexibilité et précarité des travailleuses, cadeaux fiscaux

auxquels n'ont pas accès les plus faibles, financement public de firmes privées, dérives dans l'usage de l'argent ainsi récolté...

Le succès ne doit certainement pas non plus entraîner une extension irresponsable à l'accueil des enfants, qui exige formation, stabilité, projet socio-pédagogique, supervision (par l'ONE)... toutes choses par définition étrangères à ce système. On ne travaille pas avec des enfants, avec des malades, avec des personnes âgées, comme on travaille avec un torchon ou une tondeuse à gazon.

1 Dans une interview accordée au Soir, 12 mars 2008, et portant sur l'activation des chômeurs.

2 Avis 2008/1 : il prend nettement position contre l'extension à l'accueil des enfants.

La « petite phrase » de Monsieur Piette n'est que l'écho du mépris dans lequel on tient les travailleuses des titres-services. Et, corrélativement, du mépris dans lequel on tient le métier d'accueil des enfants, ainsi d'ailleurs que les chômeurs et chômeuses en difficulté de réinsertion. Car s'il se confirme que certains éprouvent des difficultés psychiatriques les empêchant d'avoir une vie professionnelle « normale », ces personnes ne relèvent pas des titres-services, ni même de l'économie sociale, mais bien de l'assurance maladie-invalidité... Le secteur de l'accueil des enfants, et en particulier des enfants d'âge scolaire, souffre d'un manque de reconnaissance, d'une pénurie de places et d'un permanent besoin de financement et de stabilité. Les structures d'accueil ne vivent pour la plupart que de bouts de ficelles. « Assez de bouts de ficelles » est d'ailleurs le slogan que nous avons choisi il y a deux ans pour dénoncer une fois de plus cette sempiternelle situation. Mais si, sous prétexte de besoin social, on confie nos enfants à des personnes sans aucune formation et en perpétuelle rotation, de façon à ce que jamais les enfants ne puissent créer un lien stable avec qui s'occupe d'eux, ce n'est même pas d'un bout de ficelle qu'il faudrait parler, c'est carrément d'une planche pourrie !

Le système des titres-services, bien que financé par la collectivité, privilégie les solutions individuelles. La question de l'accueil des enfants, quant à elle, ne peut être résolue que par politiques collectives. Au niveau européen, elle fait partie des objectifs de Lisbonne et est unanimement reconnue comme un facteur essentiel du taux d'emploi des femmes. Dans ces conditions, quel intérêt notre société peut-elle avoir à financer des « nounous » qui ne s'occuperont que d'un enfant à la fois, sans aucune garantie de qualité d'accueil pour lui et de qualité d'emploi pour elles ? L'argent que l'on consacrerait à cette solution plus que boiteuse ne serait-il pas mieux investi dans la reconnaissance et le financement de nouveaux services mettant au travail des professionnels pour le plus grand bien des enfants, des parents et des travailleuses ?

Dominique Plasman
Secrétaire générale des FPS

Carte blanche : Maternité/paternité : pourquoi creuser les inégalités ?

2 octobre 2008

La Commission européenne propose d'augmenter le socle minimum du congé de maternité dans les Etats membres. Actuellement de quatorze semaines, ce minimum passerait à dix-huit. Nous nous réjouissons que l'Europe se préoccupe de la situation de parents travailleurs, et tente régulièrement de l'améliorer. Toutes les mesures susceptibles de faciliter l'articulation entre vie familiale et vie professionnelle sont les bienvenues.

Cependant, étant donné le fossé déjà existant entre la situation des femmes et celle des hommes

sur le marché du travail et dans la famille, étant donné le décalage persistant entre l'investissement des papas et celui des mamans dans les soins aux enfants et dans leur éducation, étant donné la très grande différence qui existe actuellement entre le congé de paternité et le congé de maternité, nous voudrions voir la Commission et le Parlement européen, ainsi que les gouvernements des Etats membres, réfléchir au sens de cette nouvelle mesure avant de l'adopter au bénéfice des seules femmes.

En Belgique pour l'instant, le congé de maternité est de quinze semaines, dont neuf obligatoires ; alors que le congé de paternité est de deux semaines, et entièrement facultatif.

L'Europe, quant à elle, n'impose aucun congé de paternité. Il va de soi que les mères auront toujours besoin d'un congé nettement plus long que celui des pères. Par la grossesse et l'accouchement, ce sont elles qui assument tous les aspects physiologiques de la naissance. Dans beaucoup de traditions, y compris de nos régions, le repos reconnu à une mère après une naissance était de 40 jours, durant lesquels elle se reposait et était aidée pour toutes les tâches de la maison. La fin de ce délai était marquée d'un rituel laïque ou religieux : les relevailles.

Les médecins auront à se prononcer sur la durée d'un repos spécifiquement lié à la grossesse et à l'accouchement, qui devrait dans tous les cas exister pour les femmes. Notre propos n'est pas celui-là. Il est de rappeler que les craintes concernant les jeunes femmes et les (futurs) mères de famille les desservent encore fortement auprès des employeurs ; de rappeler que les tâches familiales leur reviennent encore en grande majorité, ce qui handicape également leur place sur le marché du travail ; de rappeler enfin que le nombre de places d'accueil pour les enfants et de services aux familles est encore très loin d'assurer l'égalité des travailleurs parents avec les autres travailleurs.

Un projet qui facilite l'intégration du nouveau petit humain dans la société grâce à une plus grande disponibilité de ses parents a tout notre soutien, surtout que la Commission prévoit également une amélioration de la rémunération et un renforcement de la protection contre le licenciement. Mais pourquoi réserver tout cela à la mère ? L'égalité dans la famille est pourtant la condition sine qua non de l'égalité tout court...

Carte blanche : 8 mars : there will be blood...

Publiée dans "Le Soir" du **10 mars 2008**

L'horreur impensable, inimaginable, l'horreur devant laquelle on a envie de hurler, une fois de plus décrite ce jeudi par Colette Braeckman dans les pages de ce journal. On la connaît, bien sûr, cette horreur, on est au courant depuis longtemps. Mais il est tellement plus facile de détourner les yeux pour surtout ne plus y penser...

Et si le « gynocide » qui se déroule depuis des années au Sud-Kivu fait de temps en temps la une des journaux, ou l'objet d'une dénonciation publique par tel ou tel, très vite on oublie. On détourne les yeux. Une fois de plus, dans l'Est du Congo, il s'agit de prendre le contrôle d'une région en détruisant la résistance et la dignité d'un peuple. Et pour cela, il semble que le plus sûr moyen soit encore et toujours de terroriser ses femmes, du bébé à la vieille, de les réduire en esclavage, de les violer, de les éventrer, de prendre possession de leur ventre et de leur vagin en les écartelant, en les lacérant au poignard... Les journalistes et les ONG qui le dénoncent régulièrement crient dans le désert. En 2004, déjà, Amnesty International avait publié un épais rapport qui dénonçait les violences sexuelles dans cette région. L'organisation décrivait aussi le sort réservé par leur propre famille, leur propre village, leur propre Etat aux femmes victimes : une femme violée, une femme mutilée, une femme enceinte d'un autre que son mari est rejetée de tous, elle n'a pas accès aux soins médicaux, et encore moins à une action judiciaire digne de ce nom...

Les forces (qu'on espère) démocratiques, armée et police congolaises, Casques bleus de la MONUC, coopération

bilatérale et multilatérale belge et autres, rivalisent d'impuissance et démontrent une incompétence telle qu'elle confine à la complicité. Le nombre d'années qui se sont écoulées depuis le début de ces horreurs rend indéfendable toute protestation d'innocence de la part de ces acteurs nationaux et internationaux. Car la dénonciation d'Amnesty remonte à quatre ans. Qu'a-t-on fait depuis ? Combien de nouveaux crimes a-t-on sciemment laissé se commettre ? Va-t-on, une fois de plus, attendre la fin du désastre pour regretter de ne pas être intervenu plus tôt ? Va-t-on se déclarer impuissants, comme lors des précédents génocides, lors des massacres de masse, lors des famines organisées, des épurations ethniques et de toutes les guerres livrées pour une terre, pour des puits de pétrole ou pour un minerais indispensable à nos GSM tant aimés ? Va-t-on dans 20 ou 30 ans faire un noble « acte de repentance » ? Notre village global, cette fameuse mondialisation qui nous est présentée comme un avenir radieux – mais qui est déjà un présent d'horreur – n'est-elle là que pour permettre le trafic de coltan mais surtout pas pour protéger la vie des populations, l'intégrité des plus faibles, le respect des droits humains minimaux ?

Ce week-end, nul doute que beaucoup parleront des femmes pour leur assurer, la main sur le coeur, de toute leur compassion pour les injustices et les discriminations qui les frappent. Mais à quand les actes ? ON ATTEND DES ACTES !